

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN  
D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029  
DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-4110-2019 Phase 1

RÉGISSEURS : M. JOCELIN DUMAS, président  
Me LOUISE ROZON et  
Mme SYLVIE DURAND

AUDIENCE DU 14 JUILLET 2021  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 8

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me PIERRE R. FORTIN,  
Me LOUIS LEGAULT et  
Me MARILOU LEFRANÇOIS  
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL et  
Me ÉRIC FRASER  
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-  
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ  
avocat de l'Association québécoise de la production  
d'énergie renouvelable (AQPER);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan et du  
Regroupement pour la transition, l'innovation et  
l'efficacité énergétiques (OPITCIWAN-RTIÉÉ);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS  
avocat du Conseil québécois des entreprises en  
efficacité énergétique (CQ3E);

Me MÉLINA CARDINAL-BRADETTE  
avocate de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY et  
Me FRANKLIN S. GERTLER  
Avocats du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
Avocate du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me HÉLÈNE SICARD  
Avocate de l'Union des consommateurs.

---

TABLE DES MATIÈRES

|                                    | <u>PAGE</u> |
|------------------------------------|-------------|
| PRÉLIMINAIRES                      | 5           |
| PREUVE D'OPITCIWAN                 |             |
| JEAN-CLAUDE MEQUISH                |             |
| GRÉGOIRE LEMAY                     |             |
| PAUL MICHAUD                       |             |
| INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN | 7           |
| INTERROGÉS PAR LA FORMATION        | 32          |

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce quatorzième  
2 (14e) jour du mois de juillet :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quatorze (14)  
8 juillet deux mille vingt et un (2021) par  
9 visioconférence. Dossier R-4110-2019, Phase 1 :  
10 Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement  
11 2020-2029 du Distributeur. Poursuite de l'audience.

12

13 PREUVE D'OPITCIWAN

14

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bonjour à tous. Nous poursuivons l'étude du dossier  
17 cet après-midi avec la présentation de la preuve  
18 d'Opitciwan annoncée pour une durée d'environ  
19 quarante (40) minutes. Alors, Maître Neuman, la  
20 parole est à vous.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames  
23 les Régisseurs. Dominique Neuman pour le Conseil  
24 des Atikamekw d'Opitciwan. Nous avons trois témoins  
25 qui sont en ligne et qui sont prêts à être

1           assermentés. Je vais vérifier s'ils sont en ligne.  
2           Nous nous sommes parlés il y a quelques instants.  
3           Oui. Alors, c'est monsieur Jean-Claude Mequish,  
4           monsieur Grégoire Lemay et monsieur Paul Michaud  
5           qui sont en ligne.

6           LA GREFFIÈRE :

7           Je vais y aller avec l'affirmation solennelle.

8

9

10

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce quatorzième  
2 (14e) jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

3

4 JEAN-CLAUDE MEQUISH, chef de la Communauté  
5 d'Opitciwan, ayant une place d'affaires au 12, rue  
6 Hymus, Opitciwan (Québec);

7

8 GRÉGOIRE LEMAY, directeur technique, ayant une  
9 place d'affaires au 1350, des Rivard, Lévis  
10 (Québec);

11

12 PAUL MICHAUD, comptable professionnel agréé, ayant  
13 une place d'affaires au 1168, rue des Lys,  
14 Roberval, (Québec);

15

16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
17 solennelle, déposent et disent :

18

19 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Q. **[1]** Oui. Alors, bonjour Messieurs. D'abord, nous  
21 avons déposé deux documents de présentation  
22 aujourd'hui. D'une part, une présentation  
23 d'ouverture de monsieur Jean-Claude Mequish qui est  
24 déposée sous la cote C-Opitciwan-0030 et une  
25 présentation PDF qui provient d'un PowerPoint,

1 C-Opitciwan-0031. Et nous avons déjà déposé...  
2 nous avons déjà déposé les documents suivants,  
3 d'une part, la déclaration solennelle de monsieur  
4 Jean-Claude Mequish qui avait été déposée le vingt-  
5 sept (27) avril, c'est C-Opitciwan-0017. Ainsi que  
6 les commentaires d'Opitciwan sur le complément de  
7 preuve du Distributeur qui sont C-Opitciwan-0023.  
8 Ça, ça avait été déposé le onze (11) juin deux  
9 mille vingt et un (2021).

10 Je demanderais... (interférence). Donc, je  
11 demanderais simplement aux trois témoins de... Oui.  
12 Je demanderais simplement aux trois témoins  
13 d'identifier, de déclarer qu'ils reconnaissent ces  
14 documents comme ayant été préparés par eux ou sous  
15 leur supervision.

16 M. PAUL MICHAUD :

17 R. Je vais y aller dans un premier temps. J'affirme  
18 que ces documents ont été faits par nous.

19 Q. **[2]** Donc, Monsieur Lemay?

20 M. GRÉGOIRE LEMAY :

21 R. Oui. J'affirme que les documents ont été faits par  
22 nous.

23 Q. **[3]** Et monsieur Mequish?

24 M. JEAN-CLAUDE MEQUISH :

25 R. Oui, j'affirme que les documents ont été faits par

1 nous, notre équipe.

2 Q. **[4]** Donc, je vous inviterais, Monsieur Mequish, à  
3 débiter la présentation par votre déclaration  
4 d'ouverture pour cette audience.

5 R. Je tiens d'abord à m'exprimer dans ma langue qui  
6 est l'Atikamekw pour faire des salutations. Par la  
7 suite, je vais vous traduire en français mes  
8 salutations.

9 [Quelques mots de salutations en Atikamekw]

10 Je voudrais faire mes salutations avant de  
11 faire mon intervention à toutes les personnes qui  
12 sont présentes en ce moment à cette rencontre,  
13 particulièrement monsieur le président de la Régie  
14 de l'énergie, monsieur Jocelin Dumas, ainsi que  
15 madame la vice-présidente de la Régie de l'énergie  
16 Louise Rozon et madame la régisseur Sylvie Durand.

17 Aussi, je voudrais faire des remerciements  
18 auprès des représentants qui siègent à la Régie de  
19 l'énergie, merci d'avoir accepté de nous entendre  
20 pour notre intervention, qu'on avait fait la  
21 demande d'intervention, même si le projet était  
22 quand même, a été amorcé, ça fait une couple  
23 d'années. En tout cas, moi, aujourd'hui, je pense,  
24 où est-ce qu'on est rendu, c'est absolument  
25 nécessaire à ce moment-ci que la Régie entende

1 notre point de vue, notre vision sur les démarches  
2 qui sont présentement en cours avec Hydro-Québec.

3 Je pense que, moi, en tant que chef, en  
4 tant que chef de la Nation Atikamekw, je prends la  
5 parole aujourd'hui au nom des membres de ma Nation  
6 aussi pour transmettre la vision de notre  
7 communauté dans le développement de nos  
8 installations énergétiques. En tant que  
9 gouvernement, en tant que dirigeants de la  
10 communauté, je pense, nous avons le devoir et la  
11 responsabilité de prendre part et de réagir à  
12 toutes les démarches qui affectent nos intérêts.

13 Notre message est clair puis sans équivoque  
14 en ce qui a trait le projet de centrale de  
15 cogénération à la biomasse. Je pense que c'est la  
16 seule option qui est envisageable pour notre  
17 communauté. Toute autre option ne répondrait pas  
18 aux critères d'acceptabilité sociale pour  
19 l'ensemble des membres de notre Nation. D'ailleurs,  
20 nous avons été clairs quant à l'importance que  
21 revêt la mise en œuvre du projet de centrale de  
22 cogénération à la biomasse forestière pour nos  
23 membres d'Opitciwan.

24 Je pense que ça fait plus de dix ans que  
25 nos équipes, que les deux parties travaillent dans

1 ce projet-là. On a tout examiné toutes les options  
2 qui s'étaient présentées pour ce projet-là. Nous  
3 sommes en mesure de dire avec certitude que le  
4 projet de centrale de cogénération à la biomasse,  
5 ça remplit toutes les conditions de succès au  
6 niveau de l'acceptabilité sociale,  
7 environnementale, économique et la faisabilité  
8 technique.

9 Non seulement ce projet assure une  
10 production fiable, sécuritaire, durable et  
11 renouvelable d'électricité nécessaire pour nos  
12 besoins d'approvisionnement des résidences de notre  
13 communauté, il maximise également les activités de  
14 notre scierie et de nos projets entrepreneuriaux.  
15 Il contribuera au développement de l'économie et de  
16 l'emploi pour nos membres.

17 En plus des avantages pour Opitciwan, nous  
18 sommes persuadés que le projet de centrale  
19 permettra à Hydro-Québec de bénéficier d'économies  
20 en ce qui a trait pour le développement économique,  
21 des emplois pour nos membres.

22 Je pense qu'Hydro a... il va avoir besoin  
23 de prioriser ce... ce projet-là puisqu'il va  
24 bénéficier aussi d'économies sur les coûts de  
25 production d'électricité, là.

1                   Par ailleurs, on a eu une rencontre avec  
2 madame, la PDG d'Hydro-Québec, madame Sophie  
3 Brochu, nous nous sommes entendus que le projet va  
4 être... va faire partie de leurs priorités pour  
5 justement approvisionner l'électricité pour notre  
6 communauté. On est ressorti de là on était  
7 confiants, en tout cas il y avait une grande  
8 ouverture, en tout cas j'ai un très grand respect  
9 avec madame Sophie Brochu. Je pense qu'elle a quand  
10 même reçu notre message, là, avec une ouverture...  
11 en tout cas c'est... je suis confiant puis je  
12 sentais qu'elle était... qu'elle était sincère puis  
13 de bonne foi. Je pense que là c'est une bonne chose  
14 en soi pour la suite des choses pour le projet de  
15 la biomasse, là.

16                   En plus que nous désirons plus que tout,  
17 Hydro-Québec et le Conseil des Premières Nations  
18 d'Opiticiwan deviennent des partenaires de  
19 confiance avec Hydro-Québec, puis mettent en  
20 oeuvre... en tout cas pour réaliser ce projet-là,  
21 qui... qui est là sur la table depuis une dizaine  
22 d'années, là, que... qu'on a eu des discussions...  
23 en tout cas des hauts et des bas, je vous dirais.  
24 En tout cas, nous sommes très... très, très  
25 confiants que le projet va se réaliser, peut-être

1 même d'ici... une première entente à signer d'ici  
2 l'automne.

3 En tout cas je... comme je vous disais, ça  
4 fait quand même plusieurs années qu'Hydro-Québec  
5 s'est engagée dans ce dossier. Je vous disais  
6 tantôt qu'il y avait eu des hauts et des bas, des  
7 obstacles qui se plaçaient toujours sur la route de  
8 la réalisation. Puis c'est avec la volonté exprimée  
9 de madame Brochu que cette fois-ci ça... ça va être  
10 la bonne.

11 Peut-être un petit message que je mettrais  
12 à la Régie de l'énergie, là, à demeurer vigilant  
13 dans ce dossier. Pour les questions... pour les  
14 détails, je pense que ça va être mes collaborateurs  
15 qui vont vous exposer le projet de la biomasse,  
16 monsieur Paul Michaud puis Grégoire Lemay. Puis je  
17 vous remercie de m'avoir écouté.

18 Q. [5] Alors merci beaucoup, Monsieur Mequish et je  
19 passe maintenant la parole à monsieur... messieurs  
20 Paul Michaud et Grégoire Lemay, mais en commençant  
21 par monsieur Paul Michaud, qui va commencer la  
22 présentation PDF, qui est présentement affichée sur  
23 l'écran.

24 M. PAUL MICHAUD :

25 R. Merci, Maître Neuman. Merci, Chef Awashish.

1 Q. [6] Mequish.

2 R. Mequish, excusez, de votre introduction. Je vais  
3 vous apporter tout de suite à la page 4. On va  
4 parler un petit peu de la communauté. Opitciwan est  
5 une des trois premières nations Atikamekw en  
6 territoire québécois. C'est un territoire  
7 revendiqué, comme vous savez il y a un processus en  
8 cours d'autonomie gouvernementale avec la  
9 communauté, les deux instances gouvernementales, le  
10 Québec et le fédéral. La communauté est située au  
11 nord-ouest du lac Saint-Jean, on le voit un petit  
12 peu sur la carte, là, qui est en... sur la  
13 présentation PowerPoint. L'accès routier, bien ça  
14 se fait à partir... bon, on part du lac Saint-Jean,  
15 c'est à deux cent soixante-huit kilomètres (258 km)  
16 de Roberval. Il y a deux cents kilomètres (200 km)  
17 de route forestière qui désenclave la communauté.  
18 C'est un lieu ancestral de rassemblement,  
19 d'interaction sociale, économique et culturelle  
20 pour les Atikamekw, ainsi que d'autres populations  
21 autochtones, les Innus du Lac-Saint-Jean, entre  
22 autres, on parle des Anishnaabeg et aussi des Cris,  
23 qui sont nos voisins immédiats des zones  
24 environnantes.

25 Notre village, comme vous savez

1           probablement, initialement, était situé sur les  
2           rives du lac Obedjiwan, qui a été inondé en mille  
3           neuf cent dix-huit (1918) par le barrage Gouin.  
4           Ensuite, le village a été relocalisé à plusieurs  
5           reprises. Désormais situé sur la rive nord du  
6           réservoir Gouin, entre le lac Kamitcikamak, à  
7           l'ouest, et à la baie Wapisiw, à l'est.

8                        À la page 5... Je vais parler un petit peu  
9           du contexte socio et économique de la communauté.  
10          La communauté a deux mille cinq cent douze (2512)  
11          membres inscrits qui vivent actuellement dans la  
12          communauté. C'est des chiffres de juin deux mille  
13          vingt et un (2021). Dont aussi six cents (600)  
14          membres qui, eux, résident à l'extérieur de la  
15          communauté, au Québec en grande partie. Quelques  
16          centaines, aussi, de résidents non membres de la  
17          communauté. Des allochtones, des travailleurs, des  
18          conjointes des membres de la communauté, aussi,  
19          vivent dans la communauté.

20                       C'est une population à forte majorité en  
21          deçà du seuil de pauvreté. Pas beaucoup de  
22          développement économique actuellement, outre la  
23          scierie.

24                       L'âge médian, on parle de vingt-deux point  
25          cinq (22,5) ans, comparativement à quarante-et-un

1 point sept (41,7) pour la population du Québec, les  
2 chiffres de deux mille seize (2016), pour vous  
3 montrer qu'il y a vraiment une augmentation  
4 fulgurante de la population et de la jeunesse. La  
5 croissance de la population, de deux mille six  
6 (2006) à deux mille seize (2016) a augmenté de  
7 douze point quatre pour cent (12,4 %),  
8 comparativement à sept point un (7,1) pour le  
9 Québec. Encore une fois, on voit le taux de  
10 natalité, là, très important pour la communauté.

11 Ce qui fait en sorte que... grosse  
12 problématique, actuellement, au niveau du taux  
13 élevé d'occupation des résidences. On parle de  
14 douze (12)... jusqu'à douze (12) à quatorze (14)  
15 personnes dans des maisons standards, qu'on peut  
16 connaître ici, là, pour des résidences, ça fait que  
17 des fois, des maisons pour quatre personnes, il y a  
18 vraiment un manque de résidences, actuellement. Ce  
19 qui est estimé par la communauté, c'est un manque  
20 de cinq cents (500) à six cents (600) maisons, qui  
21 viendraient établir un taux normal d'occupation des  
22 résidences.

23 La principale... le principal facteur du  
24 développement économique de la communauté, c'est  
25 vraiment axé sur la forêt. On est en territoire

1 Atikamekw. Le coeur économique de la communauté,  
2 c'est la scierie actuelle, qui est là en place  
3 depuis près de vingt-cinq (25) ans. Elle a toujours  
4 été en opération, bon, malgré les hauts et les bas.  
5 Il y a eu quelques petites fermetures, mais elle a  
6 toujours été en place et on parle d'environ  
7 cinquante (50) employés actuellement de la scierie,  
8 peut-être une autre cinquantaine qui travaille en  
9 forêt. On en parlera plus tard.

10 C'est sûr que ce qui est souhaité, au  
11 niveau de la croissance économique, dans les plans  
12 de la communauté, là, à court-moyen terme, c'est la  
13 construction résidentielle afin de baisser le taux  
14 d'occupation que je vous ai parlé tout à l'heure.  
15 Et aussi, rapatrier les activités connexes à la  
16 scierie qui sont faites à l'extérieur actuellement,  
17 dont la valorisation des résidus émanant de la  
18 scierie, le séchage du bois, puis aussi le rabotage  
19 du bois d'oeuvre, là, qui sort du moulin.

20 Effectivement, il y a... C'est sûr que s'il  
21 y a une stimulation économique, ça va amener  
22 sûrement une amélioration à l'accès routier,  
23 actuellement qui est en forêt. C'est un bon chemin,  
24 mais... malgré qu'il reste un danger imminent, là,  
25 au niveau du transport, actuellement, sur le... la

1 partie forestière.

2 Je vais inviter mon confrère, Grégoire  
3 Lemay, à vous entretenir sur le reste de la  
4 présentation, concernant la scierie et le projet de  
5 cogénération.

6 M. GRÉGOIRE LEMAY :

7 R. Bonjour à tous. Merci, Paul. Mikwetc, Chef.  
8 Monsieur le Président, merci, Mesdames les  
9 Régisseurs. Et merci à tous.

10 Donc, je vais commencer. La scierie Société  
11 Opitciwan est une société en commandite et une  
12 propriété majoritaire de cinquante-cinq pour cent  
13 (55 %) du Conseil des Atikamekw Opitciwan.

14 Actuellement, les résidus de la scierie  
15 sont exportés par transport... par camion sur plus  
16 de cinq cents kilomètres (500 km), pour être  
17 valorisés énergétiquement à des fins de production  
18 électrique hors de la communauté. Électricité qui  
19 est produite et injectée sur le grand réseau  
20 d'Hydro-Québec.

21 Actuellement, le séchage et rabotage du  
22 bois est effectué dans le... hors de la communauté,  
23 à plus de deux cents kilomètres (200 km), dans un  
24 secteur du Lac-Saint-Jean. Donc, évidemment, ce qui  
25 implique aussi un nombre important de transports de

1 camions sur la route qui désenclave la communauté.

2 Je vous demanderais de passer à la page  
3 suivante, s'il vous plaît. Donc... Excusez. Oui.  
4 Concernant l'installation actuelle de production  
5 d'électricité puis de la centrale, il faut bien  
6 comprendre qu'on est dans une situation où  
7 l'électricité est produite dans un réseau autonome,  
8 donc, complètement indépendant du grand réseau  
9 d'Hydro-Québec.

10 Donc, l'électricité qui est rendue  
11 disponible dans la Communauté est générée par une  
12 centrale au diesel qui est la propriété d'Hydro-  
13 Québec Distribution.

14 Donc, une centrale vieillissante qui date  
15 du milieu des années soixante-dix (70), là,  
16 précisément mil neuf cent soixante-quinze (1975) et  
17 qui carbure au diesel léger. Donc, la situation  
18 actuelle de la centrale qui est vieillissante  
19 génère des pannes fréquentes. On comprend aussi  
20 qu'à l'intérieur de ça, la centrale est composée de  
21 groupes électrogènes de différentes puissances,  
22 dont deux de un virgule six mégawatt (1,6 MW) ou  
23 mille six cents (1600), il y a une petite coquille  
24 ici, là, on parle de mille six cents kilowatts  
25 (1600 kW) ou un point six mégawatt (1,6 MW) d'un

1 groupe de mille cents kilowatts (1100 kW) ou un  
2 point un mégawatt (1,1 MW) et deux groupes de six  
3 cents kilowatts (600 kW) dont la durée  
4 d'utilisation moyenne, au trente et un (31)  
5 décembre atteint cinquante-quatre mille deux cent  
6 soixante-sept heures (54 267 h), selon les  
7 documents déposés par Hydro-Québec dans le dossier  
8 actuel du R-4110-2019, dans la pièce B-0125, HQD-5,  
9 Document 9.1, selon la réponse demandé 2.5.1 du  
10 RTIEÉ.

11 Si aucun nouvel approvisionnement, la  
12 capacité de la centrale sera insuffisante à  
13 répondre à la croissance de la demande d'ici de  
14 l'horizon deux mille vingt-six-deux mille vingt-  
15 sept (2026-2027).

16 Centrale au diesel qui, évidemment, qu'on  
17 comprend qui est polluante, émissions de gaz à  
18 effet de serre et pollution atmosphérique locale.  
19 Donc, c'est les contrecoups de cette installation.

20 Et installation qui est bruyante, sachant  
21 que la Communauté d'Obedjiwan est située à  
22 proximité de l'installation de la centrale et  
23 inévitablement, considérant qu'il y a plusieurs  
24 manipulations au niveau du transfert du  
25 combustible, bien, les risques de déversements sont

1       accrus, sachant aussi qu'il y a un transport  
2       régulier à l'année qui demande des transports par  
3       camions citernes, le transport du mazout qui  
4       augmente le facteur de risques des accidents sur la  
5       route d'Obedjiwan.

6                Donc, je vous demanderais de passer à la  
7       page suivante, s'il vous plaît.

8                Concernant le projet de centrale de  
9       biomasse, le projet est une propriété majoritaire  
10      du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.

11              C'est un projet qui est en processus de  
12      négociation entre Hydro-Québec et la communauté  
13      depuis dix (10) ans.

14              Projet socialement accepté : présenté et  
15      accepté par la communauté d'Opitciwan dans une  
16      assemblée publique qui a été tenue en deux mille  
17      seize (2016).

18              La durée des équipements de la centrale ont  
19      une durée de vie utile de cinquante (50) ans  
20      considérant également avec un contrat projeté d'une  
21      durée minimale de vingt-cinq (25) ans qui serait  
22      renouvelable.

23              La puissance de la centrale estimée pour  
24      couvrir les demandes de la communauté, se  
25      situerait, serait de quatre virgule vingt-cinq

1 mégawatts (4,25 MW) selon, à la demande d'Hydro-  
2 Québec, parce que il y avait une possibilité peut-  
3 être de couvrir l'ensemble de l'énergie utilisée  
4 dans la communauté, mais on nous a demandé de se  
5 limiter à couvrir la puissance électrique  
6 seulement, qui correspond à une puissance de quatre  
7 virgule vingt-cinq mégawatts (4,25 MW).

8 La production électrique est cent pour cent  
9 (100 %) issue de l'utilisation des résidus de la  
10 scierie d'Opitciwan, principalement des écorces,  
11 sciures de bois, mais presque à cent pour cent  
12 (100 %), c'est de la biomasse qui provient de la  
13 scierie. Il n'y a aucune importation de combustible  
14 qui viendrait de l'extérieur, afin de combler des  
15 besoins. La scierie possède suffisamment  
16 d'approvisionnement pour garantir les besoins en  
17 combustible pour la durée d'un contrat.

18 Évidemment, pour couvrir les besoins en  
19 pointe ou les variations rapides, le projet  
20 comprend l'utilisation d'un banc de batteries qui  
21 permet aussi, permettant l'équilibrage de  
22 production/charge, qui, de plus, permettrait au  
23 Distributeur, une vitrine technologique.

24 L'arrivée de la centrale biomassique  
25 permettrait au Distributeur de maintenir la

1 centrale au diesel en réserve froide et aucun  
2 accroissement de sa capacité serait requis avant  
3 deux mille trente-huit (2038).

4 De plus, sachant que la centrale  
5 biomassique génère une quantité importante de  
6 chaleur, la chaleur résiduelle peut devenir une  
7 chaleur utile à des fins de séchage pour la scierie  
8 pour ses activités.

9 Donc, je voudrais qu'on passe à la page  
10 suivante s'il vous plaît. Dans la suite du projet  
11 de centrale à la biomasse, je vous parle ici des  
12 avantages économiques pour la communauté.

13 Le projet permet la création d'emplois  
14 accessibles aux membres de la communauté, dont des  
15 emplois spécialisés pour lesquels de la formation  
16 sera offerte.

17 Des contrats et emplois disponibles à la  
18 communauté lors de la construction de la centrale.  
19 Des activités économiques additionnelles pour la  
20 scierie tels que le séchage et le rabotage, comme  
21 on l'indiquait tout à l'heure. Actuellement, ces  
22 activités seront faites en dehors de la réserve.

23 Q. [7] Excusez-moi, Monsieur Lemay, peut-être je  
24 voudrais juste de préciser.

25 R. Oui.

1 Q. **[8]** Je comprends que le séchage a besoin de la  
2 chaleur résiduelle, mais pourquoi le rabotage n'est  
3 pas fait sur place?

4 R. Le rabotage, actuellement, n'est pas fait par la  
5 communauté, parce que premièrement, dans le  
6 processus de fabrication du bois de construction,  
7 dans un premier temps on doit faire du séchage.

8 La deuxième activité qui suit est  
9 l'activité de rabotage, mais il y a une limitation  
10 dans la quantité d'énergie rendue disponible dans  
11 la communauté qui empêche la mise en place de  
12 nouveaux projets qui permettraient cette activité-  
13 là. Il y a une limitation au niveau de l'énergie  
14 électrique disponible.

15 Q. **[9]** Merci.

16 R. Donc, en poursuivant, l'arrivée de la centrale  
17 biomassique permettrait l'accroissement de la  
18 pérennité de la scierie.

19 Et l'effet direct de l'implantation du  
20 projet permettrait la réduction substantielle de la  
21 circulation sur la route d'accès de la communauté.

22 La centrale de cogénération, par l'énergie  
23 additionnelle générée et par ses propres  
24 opérations, devient un incubateur pour le  
25 développement économique et social de la

1 communauté.

2           Donc, j'aimerais qu'on passe à la page  
3 suivante s'il vous plaît. Dans les avantages  
4 environnementaux, on parle d'une réduction des  
5 émissions gaz à effet de serre de vingt mille  
6 tonnes (20 000 t) sur un horizon de vingt (20) ans  
7 par la réduction de l'utilisation de la centrale au  
8 diesel.

9           Donc, évidemment qu'en ayant la centrale au  
10 diesel moins présente, inévitablement, on a un  
11 effet direct sur les émissions de gaz à effet de  
12 serre par la réduction du transport.

13           Réduction additionnelle, comme je l'ai  
14 mentionné, des gaz à effet de serres, mais associée  
15 au transport étant donné que celui-ci est  
16 directement... On réduit de façon considérable le  
17 transport de la biomasse et on réduit  
18 inévitablement le transport du combustible fossile  
19 vers la centrale au diesel.

20           Réduction de la pollution atmosphérique  
21 locale, réduction du bruit et inévitablement,  
22 réduction des risques associés aux déversements.  
23 Donc, j'aimerais qu'on passe à la page suivante  
24 s'il vous plaît.

25           Bon, la page suivante est une vue de la

1 scierie existante avec une indication du futur site  
2 d'implantation de la centrale de cogénération.

3 Donc, on voit par le trait rouge le système  
4 d'alimentation qui permettrait à la biomasse  
5 forestière d'être envoyée vers la cogénération pour  
6 des fins de réserve et après ça qui serait  
7 acheminée à la chaudière pour générer l'abatteur,  
8 l'énergie pour générer l'électricité.

9           Donc, j'aimerais qu'on passe à la page  
10 suivante s'il vous plaît. Concernant les  
11 discussions avec Hydro-Québec, le projet de  
12 cogénération a été discuté... Les premières  
13 discussions ont débuté aussi tôt qu'en deux mille  
14 onze (2011) et les discussions étaient sur une base  
15 de gré à gré.

16           Hydro-Québec a inscrit ce projet dans tous  
17 ses plans d'approvisionnement depuis deux mille  
18 onze (2011), qui ont été approuvés par la Régie.

19           Dans la période de deux mille seize à deux  
20 mille dix-sept (2016-2017), il y a l'interruption  
21 des discussions de gré à gré et ont été remplacées  
22 par le lancement par Hydro-Québec d'un appel de  
23 propositions qui a été sans résultat probant.

24           En deux mille dix-huit (2018), il y a une  
25 première rencontre au sommet de la communauté

1 d'Opitciwan et Hydro-Québec et il y a une reprise  
2 évidente des discussions de type gré à gré. À la  
3 demande d'Hydro-Québec, l'IREQ, qui est l'Institut  
4 de recherche d'Hydro-Québec, valide le projet de  
5 centrale de biomasse d'un point de vue technique.  
6 Et Hydro-Québec a validé l'aspect économique  
7 associé au projet.

8           Donc, dans un horizon deux mille dix-neuf,  
9 deux mille vingt et un (2021), les discussions gré  
10 à gré ont repris... les discussions gré à gré,  
11 excusez, sont retombées au point mort sur le projet  
12 de la centrale biomassique. Hydro-Québec annonce  
13 examiner, comme alternative, des projets de  
14 raccordement au réseau principal par l'aspect...  
15 dans le secteur ouest du réservoir, dans le secteur  
16 de Windfall et d'Opitciwan.

17           Mais ce projet de raccordement au réseau  
18 principal, que j'ai mentionné tantôt le Windfall-  
19 Opitciwan, mais ce projet de raccordement n'est pas  
20 prêt. Il n'y a aucun tracé, aucune estimation de  
21 coût même paramétrique. L'acceptabilité sociale  
22 n'est pas au rendez-vous. La communauté est  
23 farouchement opposée à ce projet. Et l'arrivée d'un  
24 éventuel raccordement viendrait complètement,  
25 viendrait nuire aux avantages que la centrale

1 biomassique pourraient avoir pour la communauté.

2 De plus, aucune évaluation des impacts ni  
3 négociation territoriale. De plus, ce projet dépend  
4 de la réalisation d'un autre projet de raccordement  
5 en amont, celui de Lebel-sur-Quévillon et de  
6 Windfall, toujours en négociation avec une société  
7 minière et nécessitant des négociations avec les  
8 communautés Algonquins, Crees et Atikamekws et des  
9 évaluations d'impacts sur l'environnement  
10 évidemment.

11 Donc, j'aimerais qu'on passe à la page  
12 suivante. On va aborder les points suivants, la  
13 deuxième rencontre au sommet qu'il y a eu tout  
14 récemment, le huit (8) juillet dernier, où la  
15 terminaison des discussions... On nous a indiqué de  
16 ne plus considérer le volet raccordement  
17 considérant la section Windfall-Opitciwan au réseau  
18 intégré.

19 Confirmation de la volonté commune de la  
20 communauté et d'Hydro-Québec de planifier la  
21 conclusion et approbation d'ici l'automne deux  
22 mille vingt et un (2021) d'un contrat  
23 d'approvisionnement en électricité produite par une  
24 centrale de cogénération biomassique issue de  
25 résidus forestiers à Opitciwan, avec une entrée en

1 service dans l'horizon vingt-quatre, vingt-cinq  
2 (2024-2025).

3 Les prochaines étapes : août-septembre deux  
4 mille vingt et un (2021), la communauté Opitciwan  
5 doit déposer une mise à jour de son projet de  
6 centrale de cogénération à Hydro-Québec. Et Hydro-  
7 Québec examinera le projet assistée d'une firme  
8 externe, qui actuellement ou sous peu seront en  
9 négociations pour justement l'analyse de ce  
10 dossier-là.

11 Donc, elles sont terminées. D'ici l'automne  
12 deux mille vingt et un (2021), on conclurait la  
13 signature d'un contrat d'approvisionnement et d'un  
14 dépôt à la Régie de l'énergie pour approbation d'un  
15 projet de centrale de cogénération avec un contrat  
16 d'achat d'énergie à partir de biomasse forestière.

17 Donc, j'aimerais qu'on passe à la page  
18 suivante.

19 Q. **[10]** Donc, Monsieur Lemay, je vous demanderais, je  
20 demande à l'ensemble du panel, mais c'est monsieur  
21 Lemay qui va faire sa présentation, est-ce que vous  
22 pouvez indiquer donc finalement quelle est la  
23 position du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan quant  
24 au présent dossier devant la Régie de l'énergie,  
25 quant à ce que la Régie devrait décider?

1 R. Oui. Je vous remercie, Maître Neuman. Donc, le  
2 Conseil des Atikamekw recommande à la Régie les  
3 points suivants :

4 De prendre acte, dans sa décision à être  
5 rendue en Phase 1 du dossier R-4110-2019 approuvant  
6 le Plan d'approvisionnement 2020-2029  
7 d'Hydro-Québec, de la volonté commune de la  
8 Communauté et d'Hydro-Québec de planifier la  
9 conclusion et l'approbation à l'automne deux mille  
10 vingt et un (2021) d'un contrat d'approvisionnement  
11 en électricité produite par une centrale de  
12 cogénération biomassique issue de résidus  
13 forestiers à Opitciwan, avec entrée en service  
14 planifiée pour deux mille vingt-quatre, deux mille  
15 vingt-cinq (2024-2025).

16 Deuxièmement, de modifier le Plan  
17 d'approvisionnement en conséquence, par la décision  
18 de la Régie qui spécifiera cette composante dans  
19 son approbation du Plan d'approvisionnement.

20 Troisième point, de demander au  
21 Distributeur de faire rapport à la Régie de ce qui  
22 aura été accompli et déposer pour approbation ce  
23 contrat d'approvisionnement lors de la phase 2 du  
24 dossier R-4110-2019.

25 Donc, je vous remercie. Mikwetc!

1 Q. [11] C'est l'acétate suivante.

2 R. Oui. Merci.

3 Q. [12] O.K. Alors, je remercie beaucoup les trois  
4 membres du panel qui sont prêts à répondre à  
5 d'autres questions.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Donc, nous allons voir du côté des intervenants.  
8 Est-ce qu'il y a des questions? AHQ-ARQ? Pas de  
9 question. AQCIE?

10 Me SYLVAIN LANOIX :

11 Pas de questions, Monsieur le Président.

12 LE PRÉSIDENT :

13 AQPER?

14 Me NICOLAS DUBÉ :

15 Pas de questions, Monsieur le Président. Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 CQ3E?

18 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

19 Pas de questions, Monsieur le Président. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 FCEI? Pas de questions. RNCREQ?

22 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

23 Pas de questions, Monsieur le Président. Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 ROÉÉ?

1 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

2 Pas de questions. Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Et finalement UC?

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Pas de questions. Merci Monsieur le Président.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci beaucoup. Du côté de HQD?

9 Me SIMON TURMEL :

10 Bonjour Monsieur le Président. Le Distributeur  
11 n'aura pas de questions.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci.

14 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

15 Et je n'aurai pas de questions moi non plus. Merci.

16 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

17 Mme SYLVIE DURAND :

18 Q. **[13]** Oui. Sylvie Durand pour la formation. J'aurais  
19 une petite question. En fait, je vois à votre  
20 dernier acétate, là, ce que vous demandez à la  
21 Régie dans le présent dossier. Et ce que je  
22 comprends, du moins ce que je retiens de ça, c'est  
23 donc la Communauté et Hydro-Québec qui vont  
24 travailler ensemble pour conclure un contrat. Le  
25 gros de la responsabilité, là, elle est... elle est

1 là. Est-ce que ma compréhension est bonne?

2 M. GRÉGOIRE LEMAY :

3 R. Votre compréhension est bonne.

4 Q. **[14]** Je m'excuse, je n'ai pas bien compris la  
5 réponse.

6 R. Oui, je m'excuse, Madame Durand. Votre  
7 compréhension est bonne.

8 Q. **[15]** Est bonne. O.K. Je vous remercie. Je n'aurai  
9 pas d'autres questions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Alors, il n'y aura pas d'autres questions de la  
12 part de la formation. Merci beaucoup pour les  
13 présentations. Est-ce que vous avez un  
14 réinterrogatoire, Maître Neuman? Votre micro, s'il  
15 vous plaît.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui. Donc, je n'aurai pas de réinterrogatoire suite  
18 à la question de madame la Régisseur. Donc, ceci  
19 complète la présentation de notre preuve. Je  
20 remercie beaucoup, enfin, nous remercions beaucoup  
21 Monsieur le Président et Mesdames les Régisseurs.  
22 Et nous inviterions la Régie à libérer les trois  
23 témoins.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui. Nous allons... nous libérons les témoins.

1           Merci beaucoup.

2           Me DOMINIQUE NEUMAN :

3           Merci bien.

4           LE PRÉSIDENT :

5           Donc, ça met un terme à notre séance de travail de  
6           cet après-midi. On se revoit demain matin à huit  
7           heures trente (8 h 30) avec le début de  
8           l'argumentation de HQD. Alors, merci à tous et  
9           bonne fin de journée.

10          Me DOMINIQUE NEUMAN :

11          Merci beaucoup.

12          AJOURNEMENT

13

14

---

15

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
6 moyen du sténomasque d'une retransmission en  
7 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

---

Sténographe officiel. 200569-7